

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 D 00159

Numéro SIREN : 828 400 812

Nom ou dénomination : AB

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2021 sous le numéro de dépôt 1837

SC AB
Société Civile
Au capital de 1000 euros
Siège social : 7 Avenue de Strasbourg – 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
RCS MULHOUSE 828 400 812

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt,

Le seize octobre,

à quatorze heures,

Au siège social à BRUNSTATT-DIDENHEIM,

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Date d'enregistrement au Greffe 24.03.21
N° DU DEPOT 221 A 1837
LE GREFFIER



Les associés de la société SC AB, Société Civile au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à Brunstatt-Didenheim, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Bernard BAEUMLIN, propriétaire de	65 parts
Madame Aline BAEUMLIN, propriétaire de	35 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	100 parts

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Bernard BAEUMLIN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions réglementaires ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

 AB

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de co-gérante :

- Madame Aline BAEUMLIN née JACQUEMIN, demeurant à 7 Rue Henri Bryat – 68460 LUTTERBACH;

pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

Madame Aline BAEUMLIN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Aline BAEUMLIN a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DERNIÈRE RÉOLUTION

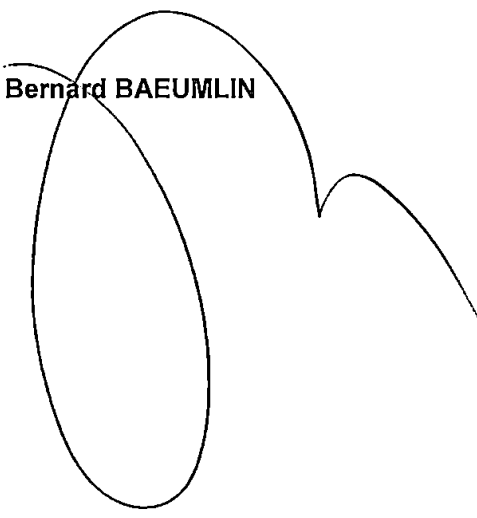
L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

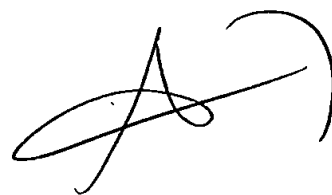
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le co-gérant et les associés.

Bernard BAEUMLIN



Aline BAEUMLIN (*)

*bon pour acceptation des fonctions
de co-gérante*



(*) Mention "Bon pour acceptation des fonctions de co-gérante"